

Méthodologie

Argumentation juridique

2. Comment qualifier juridiquement les situations sociales ?

Observer

The image contains three cartoon panels illustrating social situations:

- Panel 1 (Left):** A woman sits at a desk while a man in a suit stands and points at her. A speech bubble from the man says "LA PORTE VOUS TEND LES BRAS!".
- Panel 2 (Middle):** A woman sits at a computer workstation. A man's head and hand are visible through an open doorway behind her, with a speech bubble saying "STOP! PAS DE TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL!". The computer monitor displays a skull and crossbones.
- Panel 3 (Right):** A woman stands at a counter labeled "SAV" (Service Après Vente). She says "MON TÉLÉPHONE EST TOMBÉ EN PANNE!". The man behind the counter replies "ET ALORS?..."

- 1 Quel est le statut de cette jeune femme dans chacune de ces situations sociales ?
- 2 En quoi ces situations sont-elles concernées par le droit ?

2.1 La qualification juridique

La qualification juridique consiste à donner une qualité (ou dénomination) juridique à une situation sociale .

Cette dénomination juridique a pour objectif de déterminer les règles de droit applicables et d'en tirer les conséquences juridiques.



DOC 3 La qualification juridique des faits

Lorsqu'on parle des faits en droit, il s'agit du récit de ce qu'il s'est passé et de ce que veulent les personnes qui sont en litige. Ces faits doivent être qualifiés, c'est-à-dire que l'on va les traduire en termes juridiques afin de leur appliquer le droit qui correspond à cette situation juridique. C'est une étape très importante puisque cette qualification va permettre d'appliquer la bonne règle de droit qui correspond à la situation exposée.

Par exemple, Sam a acheté un ordinateur en grande surface mais, une fois rentré chez lui, il se rend compte qu'il ne fonctionne pas. La qualification juridique de ces faits est la suivante : Sam est un consommateur, il a conclu un contrat de vente avec une grande surface (le vendeur) pour l'achat d'un ordinateur mais celui-ci ne fonctionne pas.

© Foucher

DOC 4 Le problème de droit, c'est quoi ?

Le problème de droit est l'expression sous la forme interrogative de la qualification juridique d'une situation, en référence à un ou plusieurs textes de droit. C'est la question que se pose le magistrat avant de résoudre le litige. Elle doit être formulée de manière générale, sans faire référence aux faits, afin que d'autres juges puissent utiliser la même solution s'ils font face à des faits similaires.

Par exemple : Mme Manno a insulté et dénigré son patron sur les réseaux sociaux et celui-ci souhaite la licencier pour ce motif. La question de droit serait : des insultes et un dénigrement sur les réseaux sociaux de la part d'un salarié envers son employeur constituent-ils un motif légitime de licenciement ? La question est donc bien d'ordre général puisque l'on ne fait pas référence directement à Mme Manno.

© Foucher

L'argumentation juridique ou syllogisme

L'argumentation juridique (encore appelée syllogisme juridique) est le raisonnement qui permet de rapprocher les faits juridiquement qualifiés des règles de droit applicables, par un jeu de logique.

Il se déroule en trois temps :

- 1. la majeure** : une règle juridique (générale);
- 2. la mineure** : la constatation des faits et leur qualification juridique.(cas particulier) ;
- 3. la conclusion** : l'application de la règle de droit et la déduction de l'existence ou non d'un droit.

